



Numéro de l'acte	2017-19- RPFA
Nature de l'acte	Délibération
Matière de l'acte	9.1

CONSEIL MUNICIPAL 13 MARS 2017

QUESTION N° 2017-19

ANIMATIONS : Nouvelle prestation touristique - Tarifs

RAPPORTEUR : Madame Corinne BOCQUILLON

En décembre 2015, les élus avaient décidé de lancer l'opération de collecte / réparation de vélos qui a remporté un vif succès auprès des Arquois puisqu'un grand nombre de cycle a été récupéré et réparé par l'atelier du Centre social Jean Ferrat.

Aujourd'hui, soucieux de poursuivre le développement des offres touristique sur la commune, 2 nouveaux circuits vélo et 1 circuit pédestre ont été cartographiés afin de faire découvrir aux visiteurs les atouts urbains et naturels de la ville d'Arques et de ses environs.

La prestation proposera une partie du trajet à bord du bateau le Fontinette (avec passage d'écluse). Les randonneurs auront ensuite le choix entre un parcours cycliste urbain (env 15 km), un parcours découverte de la nature (env 15 km) ou un parcours pédestre (env 8km).

Les visiteurs auront le choix d'utiliser leurs cycles mais auront également la possibilité de louer un cycle auprès de la commune.

Au travers ces parcours et à l'aide d'une plaquette d'orientation qui leur sera fournie, ils pourront découvrir notre territoire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Et à l'unanimité, décide :

- 1°) de fixer à 7€ le tarif de la prestation aller simple à bord du bateau le Fontinette, passage d'écluse, embarquement d'un vélo par personne et dépose dans le quartier du Haut Pont (chemin du pont point km 112, lieu-dit « le pointille »).
- 2°) de fixer à 2 € le tarif pour la mise à disposition d'un vélo par la commune,
- 3°) d'autoriser les guides touristiques à demander une pièce d'identité pour la location de cycle. Celle-ci sera restituée lors du retour en bon état du cycle.
- 4°) d'imputer les recettes et dépenses à provenir sur les crédits inscrits et à inscrire aux budgets 2017 et suivants,

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal,

Fait en l'Hôtel de Ville d'ARQUES

Le 13 Mars 2017

Le Maire,



Caroline SAUDEMONT



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS
ARRONDISSEMENT DE SAINT-OMER
CANTON D'ARQUES

VILLE D'ARQUES
.....

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DU 13 MARS 2017**

Affiché le 14 Mars 2017

L'An Deux Mille Dix-Sept le treize mars à 18h00, le Conseil Municipal de la Ville d'Arques, régulièrement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, à l'Hôtel-de-Ville, Salle du Conseil, sous la présidence de Madame Caroline SAUDEMONT, Maire, en suite de convocations adressées à domicile le 07 Mars 2017, convocations accompagnées de l'ordre du jour et des projets de délibérations. La convocation et l'ordre du jour ont également fait l'objet d'un affichage à l'attention du public, au tableau d'affichage de la Mairie à la même date.

Effectif du Conseil Municipal : Caroline SAUDEMONT – Alain RICOUART - Laurence DELAVAL - Dominique GODART - Laurence LOTTERIE - Jean-Marc BOURGEOIS - Christine DACY - Bruno WINTREBERT - Karine BONVOISIN - Jean-Marc DELAIRE – James MUNCK - François FRADIN - Christian DIRIX - Sophie LEBRIEZ - Francis DICQUE - Catherine LAMOOT - Corinne BOCQUILLON - Claude LECAT - Marie-Line GAGNIAC - Dominique SAUDEMONT - VASSEUR PEPE Roxanne — Céline PRUVOST - Joël DUQUENOY - Corinne REANT - Benoît ROUSSEL - Christine COURBOT – Jean-Pierre LAMIRAND - Bernadette BAROUX - Valérie VASSEUR

Absents excusés :

Christine DACY ayant donné pouvoir à Laurence DELAVAL
Bruno WINTREBERT ayant donné pouvoir à Jean-Marc DELAIRE
Céline PRUVOST ayant donné pouvoir à Jean-Marc BOURGEOIS
Roxanne VASSEUR PEPE ayant donné pouvoir à Laurence LOTTERIE
Corinne REANT ayant donné pouvoir à Joël DUQUENOY
Benoît ROUSSEL ayant donné pouvoir à Christine COURBOT

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Nombre de présents ou représentés :

- 23 présents
- 0 absent non excusé
- 0 absent excusé
- 6 absents excusés avec pouvoir

Délibération 2017-06 : Messieurs Bruno WINTREBERT, Alain RICOUART, Dominique GODART ne prennent pas part au vote ni au débat, étant membre du Conseil d'Administration de l'ESA Football.

Délibération 2017-07 : Messieurs Bruno WINTREBERT, Alain Ricouart, Jean-Marc BOURGEOIS, François FRADIN ne prennent pas part au vote ni au débat, étant membre du Conseil d'Administration de l'AMGA.

Madame Laurence DELAVAL est nommée secrétaire de séance.